

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 2 octobre 2008

n° 20

page 1 / 1

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude RIQUIN**

OBJET : **Création d'un bassin de canoë-kayak en eaux vives**
Demande de subventions auprès du Centre National du
Développement du Sport

Mesdames, Messieurs,

La ville de Châtellerault s'est prononcée favorablement sur le projet de création d'un bassin de canoë-kayak en eaux vives déposé par la section canoë-kayak du CSAC. Il s'agit de mettre en œuvre un pôle d'animation sportif et de loisirs en plein centre ville. Il répond aux besoins de développement de la section sportive mais se positionne aussi comme outil pédagogique en direction des scolaires et des centres de loisirs et comme site d'animation touristique.

Dans l'appétence actuelle pour les sports de glisse, ce site, à vocation structurante, ambitionne un large rayonnement puisqu'il pourra accueillir des compétitions jusqu'à un niveau interrégional.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 56 000 € H.T.

* * * *

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en œuvre ces investissements afin d'offrir aux différents utilisateurs un équipement de qualité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès du centre national du développement du sport une subvention à hauteur de 80% du coût HT de l'équipement à savoir : 44 800 € H.T.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD